

Séance du 15 décembre 2014 à 19 heures

Commune de St Géry – Salle des fêtes

Aujourd'hui, lundi quinze décembre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de St Géry –Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 9 possédant une procuration

10 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit) de ST MEDARD, M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme LOOCK Martine (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit) procuration de Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. SINDOU Géraud, M. DELPECH Bernard (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit) procuration de M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit), M. LIAUZUN Christian (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. BORIES Olivier (tit), M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. DESTRUDEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. GILES Jérôme (sup) procuration de M. HEE Gérard (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

NUZEJOULS
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE TECHNIQUE – Bâtiments

Objet : Adhésion au groupement de commande UGAP pour la fourniture de Gaz Naturel

A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 décembre 2014
Rapporteur : Serge NOUAILLES

Rédacteur : Aurélien WALTER
Service : Bâtiments

Objet : Adhésion au groupement de commande UGAP pour la fourniture de Gaz Naturel

Mesdames, Messieurs,

L'article 25 du code de l'énergie qui a été modifié par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 stipule la fin des tarifs réglementés de fourniture de gaz naturel le 31 décembre 2014 pour les consommations non domestiques supérieures à 200 000 kWh/an et le 31 décembre 2015 pour les consommations non domestiques supérieures à 30 000 kWh/an.

Le Grand Cahors est concerné pour 16 contrats dont 6 sont au dessus de 200 000 kWh/an et 12 au dessus de 30 000 kWh/an. La consommation totale des sites du Grand Cahors en 2013 a représenté 4 836 000 kWh pour un montant de 309 000 € TTC.

Le nombre de fournisseurs susceptibles de répondre à un appel d'offre lancé par la communauté d'Agglomération du Grand Cahors même si elle se regroupe avec la ville de Cahors étant très réduit, le risque est grand de ne pas bénéficier d'une baisse de tarif significative. Pour ce type de marchés, l'effet de seuil est très important et il est couramment admis qu'un seuil de 100 000 000 kWh est le minimum pour obtenir des tarifs intéressants. Par conséquent, il est proposé de rejoindre le groupement de commande proposé par l'UGAP qui a atteint des résultats très intéressants sur un premier appel d'offres. L'économie par rapport aux tarifs réglementés sur le prix de la molécule de gaz a été de 20 % en moyenne. Le groupement de commande propose un marché de 3 années. La consultation se fera selon un accord cadre avec une publicité à l'échelle européenne. La procédure durera 6 mois environ. Dans l'intervalle, il a été prévu un tarif de transition assuré par GdF Suez sur le premier semestre 2015 et qui prendra automatiquement fin à la signature du nouveau contrat.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser la signature de la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture d'acheminement de gaz naturel et de services associés avec l'UGAP, ci-annexée ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE